

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 11 MARS 2025

Délibération n° 017 - 2025

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/02/2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER – Annie MIGNOT – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON (à partir de 18 h 35) - Bertrand BREVET - Gaëlle DIMBERTON - Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT.

Membres excusés avec un pouvoir : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christelle PERROUD) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Françoise ROUX jusqu'à 18 h 35) - Mathilde VERNET (Pouvoir à Christophe DESMARIS) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN)

Membre absent : Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 14
Membres excusés avec un pouvoir : 3
Membre absent : 2

Secrétaire de séance : Christophe DESMARIS

OBJET : Convention pour la plantation et l'entretien d'arbres et arbustes fruitiers – Opération des vergers dans nos communes

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Monsieur le Maire expose que Grand Bourg Agglomération est lauréate d'un appel à projet Territoire en Transition Agroécologique et Alimentaire. L'objectif est de développer, entretenir et faire vivre des vergers dans les communes. Cela permet de mobiliser les savoir-faire traditionnels autour des fruits, des arbustes et des arbres fruitiers, via des collectifs d'habitants.

Cette opération permet aux 74 communes de Grand Bourg Agglomération de bénéficier d'arbustes et arbres fruitiers. Les communes seront accompagnées pour la définition de leur projet, la formation à la plantation ou à la taille par Boc' à récup et un formateur en arboriculture.

Afin de préserver dans un souci de l'intérêt général, la valeur de ce patrimoine et des savoir-faire associés, il propose au conseil municipal d'approuver les termes de la convention ci-jointe en annexe, à intervenir entre la commune et Grand Bourg Agglomération, ayant pour objet de définir les engagements réciproques des signataires concernant la plantation dans le cadre de l'opération « des vergers dans nos communes ».

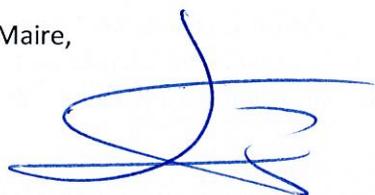
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention susvisée, et tous documents afférents.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Christophe DESMARIS

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.